

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Après 27 années d'existence, l'association « Lecture en liberté »

va mettre un terme à ses activités. Créée à la fin des années 80 pour animer la bibliothèque municipale qui venait d'ouvrir, elle faisait partie du paysage de la lecture publique sur notre Commune. Sous les présidences de Paul JOUSSAUME puis de Maryse GEOFFROY et enfin depuis quinze ans d'Alain BRUAND, avec l'appui de bénévoles et parfois de salariés, de nombreuses actions ont pu être menées en direction bien évidemment des enfants mais également de tous les publics.

Malheureusement au fil des ans l'essoufflement du bénévolat qui frappe le monde associatif dans son entier, la professionnalisation de plus en plus exigée pour les bibliothèques-médiathèques, l'évolution future de cette compétence dans la communauté d'agglomération ont conduit **l'association lors d'une assemblée générale extraordinaire à voter sa dissolution.**

Cette fin annoncée pour le 31 décembre 2016 n'entraînera pas de dysfonctionnement dans les activités de notre bibliothèque. Il s'agit en effet d'une structure municipale dont les murs appartiennent à la Commune. Celle-ci finance déjà sans intermédiaire le fonctionnement courant ainsi que l'achat des livres. De plus une convention avec Grand Cognac permet l'intervention de la bibliothécaire de SAINT BRICE dans le cadre d'un réseau intercommunal. Enfin une élue municipale référente suivra plus particulièrement ce dossier et « encadrera » les bénévoles.

La lecture a donc encore de belles années devant elle sur LOUZAC SAINT ANDRÉ. Certes la forme change mais le fond reste le même et tout sera mis en œuvre pour impulser une énergie nouvelle à notre bibliothèque municipale.

Alors qu'une page se tourne, je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui depuis 27 ans ont participé à la vie de cette association et notamment son dernier Président. Alain BRUAND s'est dépensé sans compter pour maintenir le cap. Ce n'est pas sans un pincement au cœur qu'il clôt cette belle aventure. Je partage ce sentiment mais dans un monde en perpétuelle mutation, s'adapter au contexte actuel était une nécessité. Comme pour un livre, une fois sa lecture achevée, on le ferme, on le pose, parfois on l'oublie, souvent on garde en mémoire les pages les plus marquantes. Mais toujours, comme pour « Lecture en liberté », on sort enrichi de son contenu.

Lilian JOUSSON

CIMETIÈRES

Suite à différents dégâts provoqués par des automobiles dans les cimetières communaux, **il est décidé de ne laisser ouvert en permanence que les accès piétons.** Pour les grilles permettant le passage d'un véhicule, il conviendra d'en faire préalablement la demande auprès du secrétariat de la mairie.

Vente de concessions

Suite au départ de la commune des propriétaires, deux caveaux récents n'ayant jamais accueilli de sépulture (chacun de deux emplacements superposés) sont à vendre dans le cimetière de Louzac.
Contact : ☎ 05.16.75.10.13

TRI SÉLECTIF

Prochaine collecte des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :

- jeudi 15 décembre
- jeudi 29 décembre

LISTES ÉLECTORALES

Pour voter à LOUZAC SAINT ANDRÉ en 2017, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales communales avant le 31 décembre 2016. Pour se faire il faut se présenter en mairie avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

A la demande de la Préfecture une permanence se tiendra à la mairie de Louzac le **samedi 31 décembre de 10 h 30 à 12 h 30.**

Il est toutefois vivement conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour accomplir cette inscription citoyenne.

ASSISTANT SOCIAL

Eric **BONNET**, assistant social du secteur assurera sa permanence à la mairie de Louzac **le jeudi 22 décembre** au matin. Il est obligatoire de prendre rendez-vous (☎ 05.16.09.51.25).

AGENDA

PÉTANQUE

Vendredi 02 décembre 21 H 00
Assemblée générale de Louzac Pétanque Club à la
salle de Saint André.

AÉROMODÉLISME

Vendredi 16 décembre 19 H 00
Assemblée générale de l'Aéromodélisme Club des
Borderies à la salle de Saint André

PAROISSE

Samedi 17 décembre 18 H 00
Messe en l'église de Louzac.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE :

MARCHAND Léandre Georges 17 octobre
Michel Albert

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Fermeture pendant la trêve des confiseurs, du
19 décembre au 03 janvier inclus.

Réunie en assemblée générale extraordinaire le
21 novembre, l'association « Lecture en Liberté » a
voté par 9 voix pour et 2 abstentions sa dissolution.

Le fonctionnement municipal de la
bibliothèque se poursuit sans modification notoire pour
les usagers.

COUTURE ET TRICOT

Le club de loisirs « couture et tricot » vous
accueille le mardi et le jeudi de 14 H 30 à 18 H 00 pour
vous aider à réaliser vos projets, vos envies dans la
bonne humeur.

Contact : Sylvette PINEAU ☎ 05 45 80 53 76

TENNIS

Le tennis club des Borderies lors de son
assemblée générale du 04 novembre a décidé
d'installer un nouveau filet pour le court couvert du
Fief des Groies

ENQUÊTE PUBLIQUE

La consultation publique relative à la demande
d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement
d'eau par irrigation déposée par l'OUGC
COGEST'EAU sur les quatre départements de Poitou-
Charentes se déroulera du **21 décembre 2016 au 20
janvier 2017**. Le public pourra prendre connaissance
du dossier et formuler ses observations sur le registre
ouvert à cet effet à la Sous-Préfecture de Cognac aux
heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le
commissaire enquêteur y tiendra une permanence le
mardi 27 décembre 2016 de 9 H à 12 H.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 07 novembre

- **Opérations comptables** → Régularisation de
l'article 276351 sur lequel figuraient des emprunts
contractés entre 1982 et 2003 par le Syndicat
Intercommunal pour le compte de la commune pour un
montant total de 341 440, 52 €. Les prêts bien que
remboursés n'avaient pas fait l'objet dans le passé des
écritures comptables nécessaires à l'intégration des
travaux de voirie et d'assainissement dans l'inventaire
communal. Accord à l'unanimité du conseil pour
passer les écritures de régularisation et la décision
modificative nécessaire.

- **Assurances** → Afin de couvrir les risques
statutaires et donc d'obtenir le remboursement des
salaires des agents en arrêt maladie, adhésion au contrat
de groupe mis en place par le Centre de Gestion auprès
d'AXA France Vie à compter du 1^{er} janvier 2017.

- **Salles municipales** → Ajout d'un dixième
article aux règlements des salles des fêtes pour préciser
les modalités de réservation.

- **CALITOM** → Approbation du rapport
d'activité 2015 et adoption de la modification des
statuts.

- **Eau potable** → Approbation du rapport
d'activité 2015

VIGILANCE

Les habitants de la Commune, et notamment
les personnes âgées, plus vulnérables, peuvent être la
cible d'arnaqueur(s) voire même de voleur(s).

Quels sont les bons réflexes à avoir ?

Tout d'abord il faut être vigilant et ne pas
prendre pour argent comptant le boniment très efficace
qui peut être utilisé (« *mon gamin a jeté les clefs de la
voiture dans votre jardin* », « *je recherche un ballon* »,
etc...). Sans tomber dans la paranoïa, la prudence exige
d'être circonspect vis-à-vis d'un individu inconnu. Ces
stratagèmes ont été utilisés dans plusieurs vols récents.

Même s'il n'y a que tentative ou circonstance
suspecte, il faut **en informer aussitôt et en premier
lieu la gendarmerie**. C'est celle-ci qui peut intervenir
et qui, en disposant d'informations rapides et « de
première main », va agir.

Ensuite il convient d'avertir la Mairie qui en
diffusant l'évènement sur le site internet communal et
les réseaux sociaux, va pouvoir « lancer
l'alerte » rapidement, prévenir sans doute d'autres faits
similaires et aider peut-être à la conclusion de l'affaire.

La vigilance est l'affaire de tous.



**BONNES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE**